L'Hon. M. CURRIE—Il ne me reste plus qu'à reconnaître ce procédé nouveau d'établir le tarif d'un pays, et qui consiste à prendre d'abord tous les articles frappés de droits, puis ensuite d'y ajouter ceux admis en franchise, et à répartir sur le tout la moyenue des droits. Cette méthode peut être très-utile, mais elle est ni exacte, ni honnête auivant moi.

L'Hon. M. ROSS—C'est absolument ce que l'hon. M. TILLEY a fait, et je n'ai pas

agi autrement.

L'Hon. M. CURRIE—Mon hon, ami ne nous a-t-il pas dit que le ministre actuel des finances du Canada avait établi à 11 pour cent le tarif de cette province? J'ai demandé à mon hon, ami de nous indiquer l'époque où cela a été dit?

L'Hon. M. ROSS—J'ai dit qu'en prenant les exposés fournis par l'hon. M. GALT au sujet du tarif et le montant des importations des articles frappés de droits et admis en franchise, et en répartissant sur le tout une moyenne de 11 pour cent, l'hon. M. TILLEY avait basé ses calculs sur les chiffres mêmes de l'hon. M. GALT.

L'Hon. M. CURRIE—Voici ce que dit le compte-rendu des débats: "l'hon. M. TILLEY (c'est l'hon. M. Ross qui parle) s'est servi des chiffres mêmes donnés par notre ministre des finances"; or ceci est inexact parce que l'hon. M. TILLEY se servit en cette circonstance de statistiques qui lui avaient été fournies par le contrôleur du Nouveau-Brunswick.

L'Hon. M. ROSS — Le contrôleur du Nouveau-Brunswick n'a pu donner les statis-

tiques du commerce du Canada.

I'HON. M. OURRIE—Mon hon. ami ne se rappellera-t-il pas que, pour donner une sanction officielle à l'assertion de l'hon. M. TILLEY, il a dit qu'après que le contrôleur de la province eut compulsé notre tarif, il en était venu à la conclusion qu'il n'était que de 11 p. cent? Voici ce que rapporte le compte-rendu:—

"L'hon. M. Tilley a cité les chiffres de notre propre ministre des finances, et l'hon. membre l'a représenté comme faussant la vérité en vue de tromper ses auditeurs."

Je voudrais bien savoir quand le ministre des finances du Canada a dit que la moyenne des droits perçus dans la province était de 11 pour cent? Comme je témoignais alors un vif désir de savoir à quelle époque le ministre des finances du Canada avait prétendu que la moyenne des droits de douane de cette province n'était que de 11

pour cent, il (l'hon. M. Ross) manifesta la volonté de n'être plus interrompu, et je dus cesser de l'interrompre sans en avoir pu obtenir la réponse à ma question. Mais, si l'hon. député de Toronto vout se rappeler le discours prononcé l'autre jour seulement à Sherbrooke par l'hon. M. GALT, il verra que le ministre des finances établit à 20 p. cent le tarif du Canada.

L'Hon. M. ROSS—Cette assertion du ministre des finances n'embrasso pas les articles admis en franchise; voilà tout.

L'Hon. M. CURRIE-En effet :- mais alors je dis que, s'il avait pris la valeur des articles frappés de droits telle que la donne les tableaux du commerce de 1863, — les dernières statisques annuelles que l'on ait de complètes, — au lieu de fixer notre tarif à 20 pour cent seulement, il aurait trouvé que la moyenne réelle des droits prélevés aux douanes du Canada en 1868 a été de 221 pour cent. (Ecoutez ! écoutez !) Mon hon, ami de Toronto est ensuite venu au secours de M. Lynch, de Halifax; puis, non content de cela, il est accouru défendre le président actuel du conseil (l'hon. M. Brown) ainsi que le secrétaire provincial (l'hou. M. McDougall). J'avoue que le spectacle m'a amusé quelque peu et surpris encore plus de voir l'hon. député de Toronto devenir l'apologiste et le champion de ces hon, messieurs qui sont très capables, je crois, de se défendre même sans l'aide de mon hon, ami. (Roouten! écouten!) Il a parlé encore de l'utilité et de la nécessité où nous étions de connaître les ressources financières et la quote-part de revenu des provinces avec lesquelles le Canada était sur le point de contracter une union. Comme j'avais dit que nous possédions des travaux publice d'un grand prix et d'une haute importance, dont quelques uns produisaient d'assez forts revenus, l'hon. député de Toronto à cru nécessaire de répondre que les provinces maritimes se trouvaient elles aussi dotées de travaux publics d'une nature profitable; que le Nouveau-Brunswick avait dépensé huis millions de plastres en construction de chemins de fer, la Nouvelle-Ecosse six millions, et que ces travaux donnaient un bénéfice net annuel de \$140,-000, ou \$70,000 chaque, lequel appartiendrais au gouvernement général. Lorsque de selles assertions se font en chambre, elles n'y restent pas et se répandent au dehors, c'est pourquoi il semble que seux qui les font devraient être bien convaineus de leur exactitude et de leur véracité.